

Livraison d'eau potable - Révision du tarif pour 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a adopté l'ensemble des nouveaux tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines au cours de l'année 1997.

En ce qui concerne les tarifs de livraison d'eau potable, ils ont fait l'objet d'un réajustement en 1996 tenant compte du coût réel de la prestation «fourniture et transport» et d'une légère augmentation pour 1997.

Propriétés non desservies par le réseau d'eau potable :

1995 : 181 F (par camion de 6 m³)

1996 : 220 F (par camion de 6 m³)

1997 : 240 F (par camion de 6 m³)

Propriétés desservies par réseau d'eau potable (branchement non effectué) :

1995 : 181 F (par camion de 6 m³)

1996 : 340 F (par camion de 6 m³)

1997 : 350 F (par camion de 6 m³)

Le montant de ces tarifs faisant apparaître quelques disparités, il semble opportun de les reconsidérer dès à présent.

C'est ainsi qu'il est proposé une réduction du tarif de livraison d'eau potable le fixant à 180 F le camion de 6 m³, au lieu de 240 F, étant précisé que cette proposition de révision de tarif concerne les usagers dont les propriétés ne sont pas desservies par le réseau communal.

Sur avis favorable de la Commission du Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette révision de tarif.

M. MEUNIER : Je voudrais quand même aborder ce sujet rapidement puisque la presse locale s'en était émue. Cela concerne tout particulièrement le chemin de Malpas où des personnes ont bénéficié de certains aménagements, de constructions précaires à l'époque, pour lesquelles le certificat d'urbanisme précisait que ce secteur n'était pas desservi par le réseau d'eau, ce qu'elles souhaiteraient aujourd'hui. En début de mandat, nous avons recensé toutes les habitations qui n'avaient pas l'eau courante, nous sommes arrivés à une dépense estimée à 10 MF, ce qui n'était ni possible ni raisonnable.

M. LE MAIRE : Pour combien d'habitations ?

M. MEUNIER : Pour 53 je crois si ma mémoire est bonne. Nous avons reçu les habitants du chemin de Malpas en Mairie, nous leur avons tout expliqué notamment qu'une délibération du précédent Conseil faisait que pour des extensions de ce genre on demandait une participation de 50 % aux habitants. C'est vrai que les travaux sont très particuliers dans ce chemin de Malpas et même si la collectivité faisait une canalisation d'eau, je crains fort que les habitants n'aient pas les moyens de pouvoir se desservir rien qu'avec leur branchement d'eau individuel tellement c'est accidenté. Je m'étais donc engagé en les recevant à revoir le problème de transport d'eau.

Je voudrais ajouter que lorsqu'il pleut comme ces jours-ci, ils n'ont pas besoin d'eau et ils ne viennent pas nous dire qu'ils la paient trop cher. Donc il faut voir cela sur une année et sur une année ce sont des gens qui paient moins cher l'eau que tout contribuable bisontin.

Au-delà de cela dans le dernier courrier, je les ai informés que nous prendrions une délibération pour leur fixer un tarif de livraison d'eau potable moins élevé. On en revient donc au prix qui était celui de 1995. Je leur ai également fait la proposition de réduire, bien entendu nous en parlerions en Conseil Municipal, éventuellement leur participation personnelle s'ils étaient tous d'accord de participer à l'extension de ce réseau d'eau. J'avoue que je n'ai pas eu de nouvelles depuis.

Nous avons profité de cette demande pour recenser les personnes qui sollicitaient la livraison d'eau et nous avons découvert que des habitants ayant des branchements d'eau devant chez eux en demandaient en période de sécheresse car cela leur coûte moins cher de s'approvisionner avec une citerne que de se brancher au réseau communal.

Je peux vous dire également que désormais, en accord avec mon collègue ROIGNOT, nous avons décidé que ces gens-là n'auront plus de livraison d'eau. Nous leur avons fait un courrier leur disant que nous étions à leur disposition pour leur faire un branchement dans les règles techniques de l'art.

Je tenais à apporter ces précisions compte tenu de toutes les banderoles, les articles de presse, il faut dire les choses telles qu'elles sont et je serai très ferme sur la suite des événements.

M. LE MAIRE : Voilà des propositions logiques de l'Adjoint qui est en train de donner un tour de vis. C'est un service qu'on rend, c'est vrai, pas très souvent dans une année sans sécheresse».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 juillet 1997.